ARRETE DE CIRCULATION
FERMETURE A LA CIRCULATION (SAUF RIVERAINS)
RUE DE MOUZIN
A2026-295

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L 2212-1, L2212-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant la fermeture de la voie descendante de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour des travaux de sécurisation, **du 04 novembre 2026 au 20 novembre 2026,**

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et maintenir la circulation dans les meilleures conditions,

ARRETE

ARTICLE 1er :
L'accès à la rue de Mouzin – 78230 LE PECQ est interdit à tous les véhicules sauf pour les riverains, les véhicules d'urgence et de collecte.

Cette mesure entrera en application **à compter du 04 novembre 2026 jusqu'au 20 novembre 2026 inclus.**

ARTICLE 2 :
Ces modifications de circulation sont matérialisées par les services techniques de la ville du Pecq, par des panneaux de signalisation réglementaires. La ville est responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Celle-ci doit être conforme aux normes et dispositions actuellement en vigueur.

ARTICLE 3 :
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l 'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 30 octobre 2026

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr